



La gouvernance

Qui ?

Le Conseil d'Administration est composé de 27 membres : 8 femmes et 19 hommes.

Les membres du Conseil sont élus par l'Assemblée Générale au scrutin secret pour 3 ans. Leur mandat est renouvelable.

En cas de vacance, le Conseil peut pourvoir provisoirement, par cooptation, au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à la prochaine Assemblée Générale.

Avec qui ?

Oppelia adhère aux institutions suivantes :

- Fédération Addiction,
- les Uriopss, Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux d'Ile de France, des Pays de la Loire, de Rhône-Alpes
- NEXEM, syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale
- Association EIG,
- FAS, Fédération des Acteurs de la Solidarité
- FSH, Fédération Santé Habitat
- ANPAEJ, Association Nationale des Points d'Accueil Ecoute Jeunes

Combien ?

L'Assemblée Générale s'est réunie 1 fois en séance ordinaire, 2 fois en séance extraordinaire.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en séance ordinaire, 1 fois en séance extraordinaire.

Le Bureau s'est réuni 6 fois.

Sur quoi ?

Le CA d'Oppelia a réalisé, en 2020, des réflexions et travaux notamment sur les thématiques suivantes :

- Lancement processus rapprochement avec EVEA et VRS
- La question de l'appel à projet national "Fonds Addictions", et des relations avec l'ARS
- 1er bilan du Comité Stratégique de territoire du Rhône : perspectives de développement des CSD dans l'ensemble des structures.
- Validation des projets d'achat des locaux de Charonne situés à Paris
- Fonctionnement des structures pendant la crise
- Projet Mayotte et convention d'affiliation avec l'association mahoraise Nariké M'Sada
- Projet de séminaire interne au CA avec constitution de 3 ateliers

Les ateliers du conseil d'administration

Au sein d'Oppelia comme de toute association, le conseil d'administration, composé exclusivement de membres élus venant « de la société civile », joue un rôle essentiel et décisionnaire dans les orientations politiques et stratégiques de l'association, mais aussi comme gestionnaire d'établissements et services, et comme employeur.

Il est donc nécessaire qu'il s'interroge en profondeur sur son propre fonctionnement, son analyse des nouveaux enjeux dans les champs des addictions, de la santé et de

l'action sociale, son adaptation aux évolutions internes et externes de la première décennie d'Oppelia, pour contribuer de sa place à donner une meilleure lisibilité à ses actions et à son projet.

C'est ce qui a présidé, au cours de l'année 2020 à la mise en place d'un séminaire organisé en 3 ateliers de réflexion sur 3 grands thèmes :

- la stratégie de développement,
- l'ancrage local,
- conserver, renforcer l'agilité organisationnelle.

Les travaux se poursuivront en 2021 sous différentes formes (journées, auditions, échanges avec les autres parties prenantes, etc.).

Les résultats de ce séminaire devraient ensuite alimenter les débats d'orientation qui vont permettre de réactualiser le projet associatif et le plan stratégique d'Oppelia pour les cinq années suivantes.

